SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL PREFECTURE

Séance du 26 mars 2015

DE TARN-ET-GARONNE

N° 2015- 09

3 0 MARS 2015

Nombre de délégués en exercice : 16
Présents : 16
10
L'an deux mil quinze, le 26 mars à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.

Présents:

Mme RIOLS MM. ASTOUL, BONSANG, CAMBON, DAGEN, DONNADIEU,

LAMOLINAIRIE, LAVABRE, MOLLE et MOUCHARD.

Absents excusés :

Mme MAGNANI, MM ALAZARD, ASTRUC, GARRIGUES, MARTY, et SAZY.

Assistaient à la séance :

M CHANRION Communauté de Communes du Quercy Caussadais

Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement du Conseil Général).

MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET: Travaux de sécurité dans les déchèteries- 2ième phase - MAPA

Le Président rappelle que le problème de la sécurité dans les déchèteries a été évoqué lors de la précédente réunion du Comité Syndical du 27 octobre 2014

En effet, lors de la visite des déchèteries par les services de la DREAL au titre de l'inspection des Installations Classées (ICPE) diverses observations ont été formulées concernant notamment les risques de chutes depuis les hauts de quais accessibles aux remorques et la nécessité, en conséquence, d'installer des dispositifs de sécurité.

Il s'agit de dispositions nouvelles introduites par les arrêtés des 26 et 27 mars 2012 qui n'ont donc pas été prises en compte lors de la conception des déchèteries aussi bien d'un point de vue technique (implantation générale, plan de masse, ...) qu'au niveau des modalités d'utilisation par les usagers (vidage direct, ...).

Différentes solutions ont été envisagées visant à concilier les impératifs de sécurité tout en conservant la fonctionnalité des équipements pour les opérations de vidage des remorques et utilitaires des particuliers et des professionnels utilisant les déchèteries.

C'est ainsi qu'une première phase d'aménagement (pose de barrières métalliques amovibles) a été engagée pour les quais recevant certains types de déchets volumineux (mobilier, encombrants, ferrailles...). Ces aménagements ont fait l'objet d'un marché à procédure adaptée approuvé lors de la réunion du 27 octobre 2014 et les travaux sont en cours.

La présente opération concerne la protection des autres quais non équipés de barrières amovibles et consiste en la pose de murs «poids» béton présentant entre-autre l'avantage de ne pas affecter les infrastructures existantes.

Sur cette base, une consultation a été lancée le 13 janvier 2015 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée MAPA.

Après vérification et analyse, le Président propose de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise CAUSSE § BRUNET SAS qui a présenté la meilleure offre étant par ailleurs précisé que la Commission d'Appel d'Offres a été consultée pour avis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- approuve la proposition présentée,
- autorise le président à signer le marché correspondant dans les conditions suivantes :
 - entreprise CAUSSE § BRUNET SAS
 - montant du marché: 83 023.37 € HT.

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
3 0 MARS 2015

Fait et délibéré le 26 mars 2015

Le Président,

Jean CAMBON